

## CAS N° 4

### Je fais une demande d'échange de permis de conduire issu d'une collectivité d'outre-mer ou de Nouvelle-Calédonie

**L'échange n'est pas obligatoire sauf en cas d'infraction entraînant une mesure de suspension ou de retrait de points ; il est nécessaire lorsque le permis atteint sa date limite de validité.**

1. **Je vérifie que mon permis a été délivré par l'une des collectivités d'outre-mer suivantes** : les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou la Nouvelle-Calédonie.

2. **Je télécharge et je remplis les formulaires suivants** :

Formulaire cerfa n°14879\*01 « Demande de permis de conduire par échange » renseigné et signé (**le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés**)

Formulaire cerfa n°14948\*01 Réf 06 « Demande de permis de conduire – Format de l'Union européenne » renseigné et signé

3. **Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes** :

Photocopie de mon permis de conduire national

Photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de six mois (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)

Si je ne possède pas la nationalité française mais suis ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco: photocopie de justificatif(s) de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles)

Si je ne suis ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : photocopie de justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri-annuel...)

Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités de la collectivité ayant délivré le permis de conduire

4 photographies d'identité papier (dont une sur chacun des deux formulaires Cerfa)

4. **J'envoie mon dossier à l'adresse suivante** :

Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes Cedex 1